



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 30 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana, représentée par DUFFAULT L
DESIRE Valérie, représentée par MUSCAT Y
CHAPUT Sabrina, représentée par CHAPUT C
GABIGNON Christophe, représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C

ABSENTS : DESIRE Thierry, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

1. PROCES VERBAL

Le procès verbal du conseil municipal du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

N°	DÉLIBÉRATIONS	VOTE
52	Affectation des résultats 2020 au budget 2021 de la commune – approbation Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 de la commune : - en fonctionnement : + 1 759 332,00 € - en investissement : + 361 199,15 €.	Unanimité
53	Affectation des résultats 2020 au budget 2021 des cimetières – approbation Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 des cimetières : - en investissement + 5 666,60 €.	Unanimité
54	Budget primitif 2021 de la commune – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 de la commune : Section de fonctionnement : 6 958 608,27 € Section d'investissement : 2 032 238,52 €	POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli
55	Budget primitif 2021 de l'enfance et jeunesse – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 de l'enfance jeunesse : Section de fonctionnement : 1 274 103,65 € Section d'investissement : 152 795,61 €	POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli
56	Budget primitif 2021 de la petite enfance – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 de la petite enfance : Section de fonctionnement : 692 951,11 € Section d'investissement : 93 000,00 €	POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli

57	<p>Budget primitif 2021 des cimetières – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 des cimetières : Section de fonctionnement : 5 000,00 € Section d'investissement : 46 367,68 €</p>	<p>POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli</p>
58	<p>Budget primitif 2021 des panneaux photovoltaïques – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 des panneaux photovoltaïques : Section de fonctionnement : 75 695,44 € Section d'investissement : 19 890,62 €</p>	<p>POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli</p>
59	<p>Budget primitif 2021 de la zone de la Marmoure – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 de la zone de la Marmoure : Section de fonctionnement : 981 727,31 € Section d'investissement : 2 330 087,26 €</p>	<p>POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli</p>
60	<p>Budget primitif 2021 de la zone des Doutardes – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 de la zone des Doutardes : Section de fonctionnement : 0 € Section d'investissement : 80 236,81 €</p>	<p>POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli</p>
61	<p>Budget primitif 2021 de la zone de l'Ormeau Artaud – approbation Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 de la zone de l'Ormeau Artaud : Section de fonctionnement : 0 € Section d'investissement : 71 218,75 €</p>	<p>POUR : 21 ABSTENTIONS : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli</p>
62	<p>Indemnités de fonction des élus En janvier 2021, le conseil municipal a fixé les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués respectivement à 49,75 %, 19,75 % et 1,61 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.</p> <p>Une conseillère déléguée renonce à ses délégations, le conseil municipal décide donc de revoir les indemnités des 12 conseillers délégués comme suit : - 1,74% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les indemnités du Maire et des 7 adjoints sont inchangées.</p>	<p>Unanimité</p>
63	<p>Création de poste au 1er mai 2021 La nouvelle responsable du service scolaire qui arrive en mai est sur un grade de rédacteur alors que la responsable actuelle est sur un grade d'animateur. Le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur au 1^{er} mai 2021.</p>	<p>Unanimité</p>
64	<p>Avis sur le pacte de gouvernance de Grand Châtellerault Le conseil communautaire de Grand Châtellerault a approuvé l'organisation d'un pacte de gouvernance en juillet 2020. Les conseils municipaux des communes membres doivent formuler un avis sur ce projet de pacte de gouvernance. Il est approuvé par les membres du conseil municipal.</p>	<p>Unanimité</p>
65	<p>Vote des taux d'imposition 2021 Pour l'année 2021, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition à l'identique de 2020 à savoir : -Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,04 % -Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,45%</p>	<p>Unanimité</p>
66	<p>Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 900 000 € sur le budget Zac de la Marmoure Le conseil municipal décide de la réalisation d'un emprunt de 900 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer les investissements sur la Zac de la Marmoure.</p>	<p>Unanimité</p>

67	<p>Taxes et produits irrécouvrables – admission en non-valeur - budget commune et budget enfance et jeunesse</p> <p>Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 1 385,26 € sur le budget commune et la somme de 113,36 € sur le budget enfance jeunesse.</p>	Unanimité
68	<p>Travaux de mise en sécurité de la gendarmerie – demande de subvention DETR</p> <p>Des alarmes incendie, des systèmes de détecteurs de fumée et des systèmes anti-intrusion vont être installés au sein de la gendarmerie. Le montant estimatif des travaux est de 11 000 € TTC.</p> <p>Le conseil municipal approuve les travaux et décide de solliciter une subvention DETR.</p>	Unanimité
69	<p>Travaux de mise en conformité de la gendarmerie – demande de subvention DETR</p> <p>La gendarmerie dispose d'une piste de lavage des véhicules qui est endommagée. Des travaux vont donc être effectués pour un montant estimatif de 7 500 € TTC.</p> <p>Le conseil municipal approuve les travaux et décide de solliciter une subvention DETR.</p>	Unanimité
70	<p>Réfection des vitraux de l'église - Appel à projet Soregies patrimoine – demande de subvention</p> <p>Le conseil municipal décide de procéder aux travaux de réfection des vitraux de l'Église pour un montant estimatif de 11 000 € TTC et sollicite une subvention auprès de la Soregies.</p>	Unanimité
71	<p>Mise à disposition d'une salle dans le pôle Pablo Neruda dans le cadre de l'habilitation service public – tarif de location</p> <p>Le conseil municipal approuve le tarif de location de 100 € pour la mise à disposition de la salle commune du Pôle Pablo Neruda au GRETA et ses partenaires dans le cadre de l'Habilitation Service Public à raison de deux demi-journées par semaine à compter du 6 avril 2021.</p>	Unanimité
72	<p>Restauration scolaire – suppression du forfait mensuel au 1er septembre 2021</p> <p>Le conseil municipal décide de ne pas reconduire le dispositif de forfait mensuel pour la restauration scolaire à la rentrée scolaire en septembre 2021.</p>	Unanimité
73	<p>Bail d'habitation conclu avec l'association diocésaine au 1 rue Louise Michel - avenant n°1</p> <p>Les prêtres étant maintenant logés à Lencloître, les besoins de l'association diocésaine ont évolué et seul le rez-de-chaussée de la maison située au 1 rue Louise Michel est utilisé pour les activités paroissiales. Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au bail d'habitation portant sur la désignation des locaux loués.</p>	Unanimité
74	<p>Projet d'implantation d'un parc solaire à Nerpuy Sud – acquisition de la parcelle cadastrée AS n°260</p> <p>En vue du projet d'implantation d'un parc solaire à Nerpuy Sud, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AS n°260 auprès de Mme Josette LOUIS ANDRE pour un montant de 36 538 €.</p>	POUR : 21 CONTRE : 6 de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, de B Massonneau et B Sulli
75	<p>Bâtiment sis 7 rue Jacques Duclos – autorisation donnée au Maire de signer et déposer les dossiers de demande administrative en matière d'urbanisme et de travaux</p> <p>La Commune a décidé de louer le bâtiment sis 7 rue Jacques Duclos à l'association TOPE 5 pour une activité de bureaux. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer et à déposer tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme et d'autorisation de travaux.</p>	Unanimité

3. DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°5 du 9 mars 2021 - Délivrance d'une concession temporaire de 30 ans (cavurne) pour un montant de 330 €.